

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

Convocation le 9 septembre 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau et Fabrice Redoules*

*Étaient absents : Fabrice De Nardi, Dominique Colombo, Rémy Soullignac, et Élisabeth Bousquet qui donne procuration à Frédérique Boret*

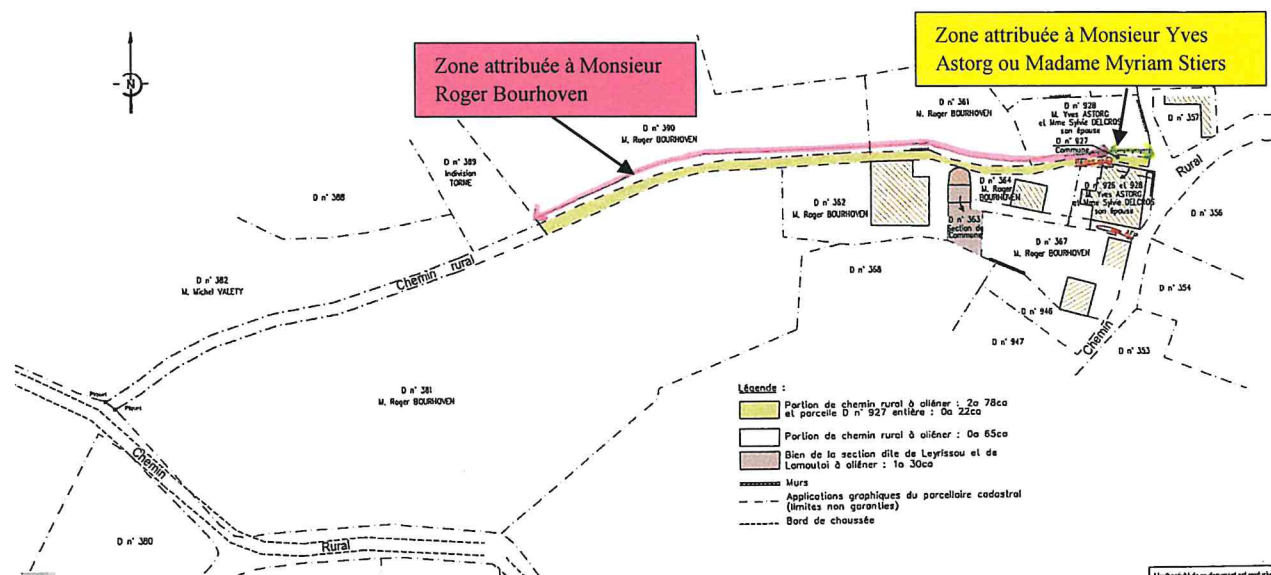
*Secrétaire de séance : Frédérique Boret*

**ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE LEYRISSOU**

Monsieur Le Maire informe que la procédure de l'enquête publique portant sur l'aliénation d'une partie du chemin rural de Leyrissou est arrivée à son terme, il rappelle, qu'elle s'est déroulée du 8 au 24 juillet 2019.

Monsieur Roger Bourhoven, conseiller municipal de la commune se retire l'assemblée et ne participe pas au débat.

Afin de suivre les préconisations du commissaire enquêteur concernant la partie contigüe aux parcelles D928 et D364, Monsieur Le Maire propose d'attribuer cette zone à Monsieur Roger Bourhoven, propriétaire de la parcelle D364, en accord avec les conclusions de Monsieur Martel, commissaire enquêteur. Il propose également d'attribuer la zone jouxtant les parcelles D390 et D361 à Monsieur Roger Bourhoven pour une superficie totale de 278m<sup>2</sup>. La parcelle D927 sera elle proposer à Monsieur Yves Astorg ou Madame Myriam Stiers, si cette dernière vient à acquérir la propriété de Monsieur Astorg pour une superficie totale de 22m<sup>2</sup>. Monsieur Le Maire propose ainsi le plan suivant :



Monsieur Le Maire, le plan ainsi défini, propose de statuer le montant de vente au m2. Pour rappel, les Domaines n'ont pas donné de valeur au bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de suivre les préconisations du commissaire enquêteur,
- **PROPOSE** la partie contigüe aux parcelles D928 et D364 ainsi que la zone jouxtant les parcelles D390 et D361 à Monsieur Roger Bourhoven pour une superficie totale de 278m2,
- **PROPOSE** la parcelle D927 à Monsieur Yves Astorg ou Madame Myriam Stiers, si cette dernière vient à acquérir la propriété de Monsieur Astorg pour une superficie totale de 22m2,
- **FIXE** le montant de vente à 2€ (deux euros) le mètre carré.
- **CONTRAI**NT les acquéreurs à entretenir leur partie de chemin et parcelle.

**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Les Arques, le 16/09/2019**

**Le Maire,  
Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 18/09/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous

